

Programme

Journée régionale en Occitanie

Vendredi 16 février

Hôtel Campanile Toulouse Purpan

8h30 : Café d'accueil

9h00 : Monsieur Pierre-Brice Lebrun :
« La responsabilité des professionnels en SSIAD, ESA, SPASAD »

12h30 : Déjeuner libre

14h00 : Madame Marie-Claude Daydé :
« La collaboration IDEL/SSIAD »

16h00 : Fin des travaux

Date limite d'inscription :
lundi 2 février

Aucune annulation ne sera prise en compte après le 8 février.

Unassi - 12, rue des Quatre Vallées
65230 Castelnau-Magnoac
Tél. 05 62 39 87 45 - contact@unassi.fr
Www.unassi.fr

Organisme de formation enregistré sous le n° 73 65 00341 65
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Possibilité de prise en charge
dans le cadre de la formation professionnelle continue.
Prenez contact avec votre OPCA

Plan d'accès

Hôtel Campanile Toulouse Ouest Purpan
Espace Pierre Gaubert
33 route de Bayonne
31300 Toulouse
Tél : 05.61.31.09.09

L'hôtel dispose d'un parking sécurisé,
facile d'accès depuis l'autoroute A 624



Déjeuner libre

(nombreuses possibilités sur place)



Journée Régionale en Occitanie

SSIAD - ESA - SPASAD

animée par

Pierre-Brice Lebrun

et

Marie-Claude Daydé

Vendredi
16 février 2018

Toulouse

www.unassi.fr

9h00-12h30

Intervention de M. Pierre-Brice Lebrun



Titulaire d'un DE d'éducateur spécialisé et d'un DEA de droit privé., Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit depuis bientôt 15 ans, principalement dans le secteur sanitaire et social, en formation initiale qualifiante et en formation continue. Il a été pendant 8 ans juge assesseur près le Tribunal pour enfants de Versailles et Administrateur ad-hoc et a publié plusieurs ouvrages juridiques et manuels de droit aux éditions ASH, Ellipses, CNFPT, Territorial, DUNOD et Vuibert.

La responsabilité des professionnels en SSIAD/ESA/SPASAD

La notion de responsabilité

La responsabilité comme contrepoids de la liberté

Les droits, les devoirs, les obligations Les différentes responsabilités juridiques (pénale, civile, contractuelle, disciplinaire) et morales (éducative, pédagogique, éthique, déontologique, etc.)

L'obligation dite « de moyens » (déployer les moyens, donner les moyens) et le droit de retrait

La responsabilité pénale

L'infraction et la sanction L'action et l'omission, l'imprudence et la négligence

La responsabilité par ricochet du cadre et du dirigeant

La responsabilité civile

Le préjudice et la réparation La responsabilité du fait d'autrui Les dommages & intérêts

Le respect de la vie privée de l'utilisateur, le droit à l'image

La responsabilité disciplinaire

La faute et la sanction

La responsabilité professionnelle

La faute de service et la faute détachable du service

L'engagement de la responsabilité personnelle

La responsabilité civile professionnelle (RCP)

La responsabilité engagée par les actes, les paroles et les écrits

Les délégations de responsabilité

La responsabilité des différents intervenants (IDEC, IDE, AS, psychologue, aide à domicile, auxiliaire de vie, autres salariés de la structure, intervenants conventionnés, etc.)

Objectifs pédagogiques

- => Connaître et identifier les différents types de responsabilités (juridiques et morales) des professionnels en SSIAD /ESA/SPASAD
=> Appréhender la responsabilité engagée et les délégations de responsabilité

14h00-16h00

Intervention de Mme Marie-Claude Daydé



Marie-Claude Daydé, infirmière libérale et membre de l'équipe d'appui du réseau Reliance s'intéresse aussi à la prise en charge de la douleur, aux soins palliatifs et aux problématiques d'éthique pratique à domicile. Auteur de différents ouvrages (Regard sur la profession d'infirmière libérale ; Mémo pratique de l'infirmière libérale) Co-auteur (Soins palliatifs éthique et fin de vie avec le Pr R Aubry ; Comprendre et soulager la douleur avec le Dr Chauffour-Ader- ...)

La collaboration IDEL/SSIAD

- Revisite de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) : dispositions générales et spécifiques
• Modalités de la cotation d'actes IDEL non prévus dans la nomenclature
• Les conventions IDEL/SSIAD : les points à ne pas négliger (le bon sens pratique)
• Vos questions : échanges avec la salle

Objectifs pédagogiques

- => Connaître la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP)
=> Connaître les modalités de cotation d'actes IDEL non prévus dans la nomenclature
=> Echanger autour des problématiques liées à la collaboration SSIAD/IDEL

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au plus tard à l'Unassi le lundi 2 février

(Nombre de places limitées)

Acteurs multiples, la responsabilité en question dans le médico-social (SSIAD, ESA, SPASAD)

Toulouse – vendredi 16 février 2018

Nom de la structure :

ADRESSE :

Code postal :..... Ville :

Tel . : Mail :

Participants :

Table with 3 columns: Nom, Prénom, Fonction. It contains 4 empty rows for participant information.

Tarif adhérent : N° adhérent :

80 € par participant

Tarif non-adhérent :

100 € par participant

Prix à régler :

Nbr de participants : x € = €

Règlement par :

- Par chèque bancaire à l'ordre de L'UNASSI
Par virement bancaire sur compte Unassi : IBAN FR76 1690 6010 0741 0064 6940 479
Par mandat administratif : N° :..... du

Le :

Signature : ("Bon pour accord")

Bulletin à retourner à l'UNASSI par courrier : 12, rue des Quatre Vallées - 65230 Castelnau Magnoac ou par mail : contact@unassi.fr